



PROVINCE DE QUÉBEC
CANTON DE WENTWORTH

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour les exercices financiers
2015-2016-2017

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité du Canton de Wentworth, devant être en vigueur durant les exercices financier 2015, 2016 et 2017, a été déposé à mon bureau le 11 septembre 2014 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières qui sont du lundi au vendredi de 9 h00 à 16 h00.

Conformément aux disposition de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1^e mai 2015
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC D'ARGENTEUIL
430 rue Grace
Lachute (Québec)
J8H 1M6

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par les règlements 33-97 et 33-1-14 de la MRC d'Argenteuil et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

De plus, toute personne qui désire obtenir des informations complémentaires concernant une demande de révision relative à une unité d'évaluation peut communiquer avec le service de l'évaluation de la MRC d'Argenteuil en composant le (450) 562-2474.

Donné à Wentworth le 12 septembre 2014.

Lois S. Armitage

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim